



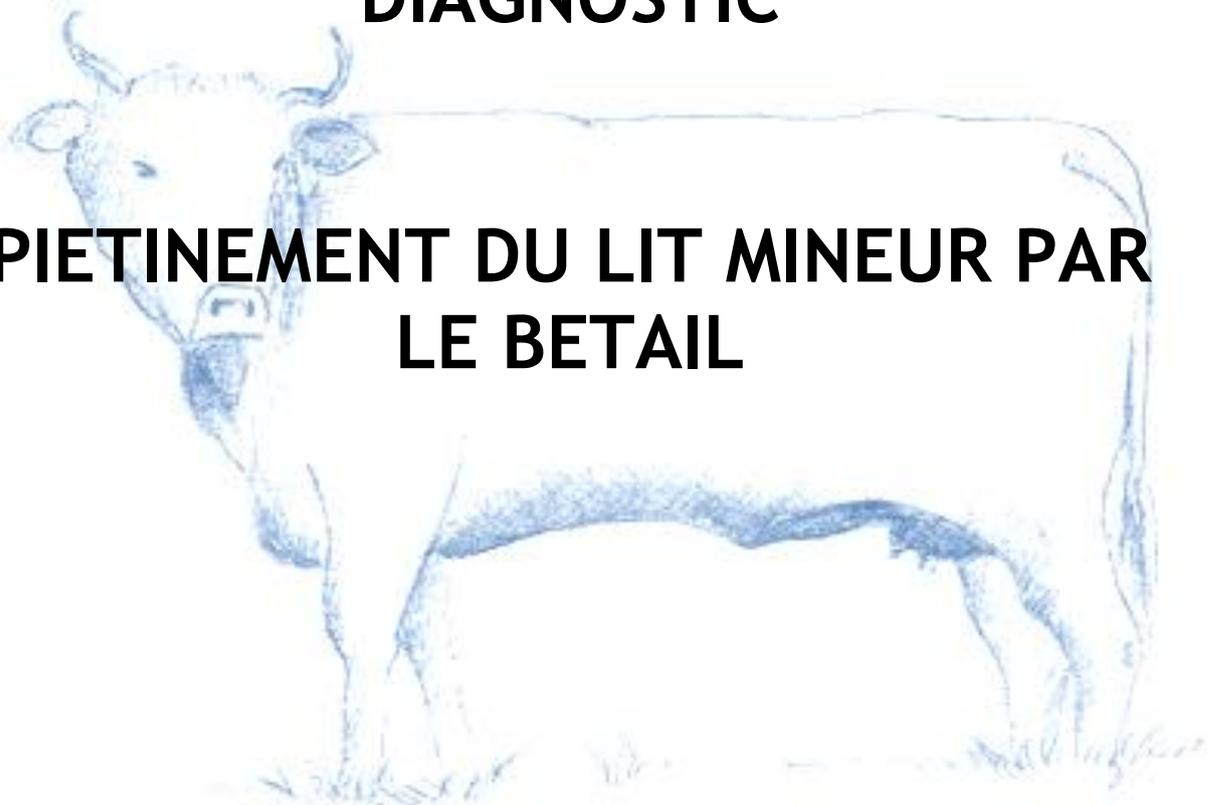
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT
DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY
MAIRIE
33133 GALGON

DIAGNOSTIC

PIETINEMENT DU LIT MINEUR PAR LE BETAIL



Année 2008-2009

1. Contexte général

1.1. Fiche d'identité de la structure

→ Bassins versants concernés :

- B.V. de la Saye
- B.V. du Lary (partie girondine uniquement)

→ Maître d'ouvrage :

S.I.A. de la Saye, du Galostre et du Lary
Mairie
33133 GALGON

→ Nom du Technicien rivière :

LONDEIX Baptiste

→ Année de réalisation du programme pluriannuel de gestion :

2008 à 2013

→ Partenaires techniques et financiers :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Conseil Général de la Gironde
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Fédération Départementale des Pêcheurs
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- AAPPMA locales

1.2. Présentation des principales caractéristiques du bassin et de son contexte

1.2.1. *Délimitation de la zone*

Bassin versant de la Saye

La Saye, appelée également « Grande Saye », est alimentée par deux bras : le bras ouest dit « Saye » et le bras est dit « Petite Saye ». Ils prennent respectivement leur source dans le sud des départements de Charente-Maritime et de Charente, confluent à leur entrée en Gironde et se jettent dans l'Isle en communes de Galgon et Savignac-de-l'Isle.

Sur le sol girondin, 22 communes sont concernées par le bassin versant de la Saye : Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac, Laruscade, Saint-Mariens, Cavignac, Cézac, Lapouyade, Tizac-de-Lapouyade, Maransin, Marsas, Marcenais, Périssac, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Genès-de-Fronsac, Mouillac, Bonzac, Galgon, Savignac, Villegouge et Vêrac. La commune de Bussac-la-Forêt, en Charente, est aussi traversée par la Saye et adhère au Syndicat.

La longueur totale de la Saye est d'environ 40 km. Elle draine de nombreux affluents soit, d'amont en aval, les ruisseaux du Haros, du Meudon, du Graviange, du Godicheau, du Pilot, du Mérigot, de la Gabelle, du Courant Lacombe, du Pas Bonneau, du Davanon, de la Détresse et de la Moulinasse. Ce bassin versant draine au total 180 km de cours d'eau principaux, pour un bassin versant d'une surface d'environ 315 km².

Bassin versant du Lary

Ce site s'étend sur les régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Prenant sa source au sud de la Charente, la rivière du Lary traverse le sud du département de Charente-Maritime au niveau duquel elle reçoit les

eaux du Palais, son principal affluent. Enfin, elle serpente à l'aval sur le sol girondin avant de se jeter dans l'Isle en commune de Guîtres.

Au total, ce bassin versant concerne 26 communes mais seulement 4 sur le sol girondin, à savoir Guîtres, Lagorce, Bayas et Coutras ; cette dernière n'adhère cependant pas au Syndicat Intercommunal.

La zone d'étude intéressant ce diagnostic concerne donc uniquement la partie girondine du Lary, soit environ 10 km de cours d'eau. Les affluents girondins sont également concernés par ce diagnostic, à savoir le Pas de Canon (6.5 km), le Grand Jard (4.5 km) et le Candau (2.5 km).

Le bassin versant girondin draine donc un total de 23.5 km de cours d'eau principaux, pour un bassin versant d'une surface d'environ 70 km².

1.2.2. Contexte physique et influences sur les problématiques de l'eau

En préambule à cette partie, il est important de rappeler les précédentes modifications qu'ont subies les rivières. En effet, dans les années 80, d'importants travaux de curage ont bouleversé le fonctionnement de la Saye ainsi que du Lary. Ces travaux, qui avaient pour principal objectif de favoriser l'écoulement de l'eau, ont eu pour conséquence de modifier tout l'équilibre morphodynamique de ces deux cours d'eau.

Le fonctionnement de ces cours d'eau a donc été largement perturbé.

Bassin versant de la Saye

⇒ *Analyse hydrologique du bassin versant :*

La surface du bassin versant de la Saye est de 315 km². Il est subdivisé en 13 sous-bassins, correspondant aux 13 principaux affluents de ce cours d'eau ; leurs caractéristiques générales sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Caractéristiques générales des sous-bassins versants de la Saye

Nom	Surface (km ²)	% surface de la Saye	Longueur (km)	Pente (%)
Boutin Arnaud	6	1.9	4	0.65
Davanon	10.1	3.2	5.5	0.49
Détresse	17.5	5.5	7.3	0.58
Courant Lacombe	2.1	0.7	2.5	1.40
Mérigot	3.4	1.1	3	1.07
Godicheau	9.1	2.9	5.5	0.67
Graviange	25.9	8.2	9.6	0.77
Gabelle	3.1	1.0	2	1.05
Meudon	58.3	18.5	13	0.44
Moulinasse	10.7	3.4	6.4	0.52
Pas Bonneau	5.1	1.6	3.7	1.00
Pillot	4.9	1.6	3	1.27
Haros	4.9	1.6	2.5	1.44
Saye Ouest	56.1	17.8	11	0.44
Saye Est	49.8	15.8	13.5	0.39
Grande Saye	315.7	100.0	37	0.23

A priori, la montée des débits sur la Saye apparaît fortement soumise aux apports des différents bassins versants, notamment à la confluence des bras Est et Ouest de la Saye mais également au niveau de l'arrivée du Meudon, représentant près de 20 % de la surface de la Saye .

La modélisation hydrologique des bassins versants d'étude a permis de déterminer les débits de pointe de la rivière de la Saye pour des crues de différentes périodes de retour.

Tableau 2 : Débits de pointe de crue du ruisseau de la Saye (m³/s)

Point de contrôle	Période de retour de crue					
	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans	100 ans
Pont de la Baraque	25	30	37	41	48	70
Confluence (Isle)	38	45	57	62	73	106

Ce vaste bassin versant présente peu d'enjeux du point de vue hydrologique, les inondations concernant majoritairement des prairies à l'aval du bassin versant et seuls quelques désagréments ponctuels affectant des habitations (anciens moulins en particulier) sont recensés.

⇒ *Caractéristiques morphologiques et ouvrages de la vallée de la Saye*

La Saye est une rivière pleine de contrastes, traversant des exploitations forestières de pins (sur sol sableux) et des boisements mixtes dans sa partie amont, des zones boisées (feuillus) et prairiales dans sa partie médiane, et enfin prairiales et culturales (maïs) dans sa partie aval, avant de terminer sa course dans l'Isle au sein d'un milieu forestier. Soumise à l'influence de cet aménagement du territoire, elle n'est en revanche pas voire peu impactée par les pressions industrielles et citadines, du fait de la petite taille des bourgs traversés. On dénombre ainsi de multiples secteurs « sauvages » peu perturbés.

Pour la Saye, les problèmes majeurs rencontrés font référence :

- à une dynamique d'érosion accrue après Cavignac avec une ripisylve davantage déséquilibrée, souvent discontinue et peu dense.
- un fort encombrement du lit avec d'importantes accumulations de branchages et de matériaux (80 à 100 m³ au total sur la Saye), et des arbres tombés en travers du lit (une centaine de taille variable a été recensée).

Par ailleurs, on recense 20 moulins sur tout le linéaire de la Saye qui constituent un frein au libre transport solide de la rivière.

Bassin versant du Lary

⇒ *Analyse hydrologique du bassin versant :*

D'une surface totale de 428 km² avec seulement 10,1 % en Gironde, le bassin versant du Lary possède trois affluents principaux : le Pas de Canon, le Candau et le Grand Jard.

Très étendu, ce bassin versant est caractérisé par une forme allongée et une pente moyenne très faible de l'ordre de 0.18 %. Il s'ensuit a priori une montée progressive des débits le long du cours d'eau soumis aux apports de nombreux affluents ; les valeurs de débits ainsi que les volumes de crue sont conséquents sur ce bassin.

La modélisation hydrologique de ce bassin versant a permis de déterminer les débits de pointe pour des crues de différentes périodes de retour :

Tableau 3 : Débits de pointe de crue du ruisseau du Lary (m³/s)

Point de contrôle	Période de retour de crue					
	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans	100 ans
Limite de Gironde	63	75	88	105	124	140
Confluence (Isle)	69	83	97	116	137	155

Sur le sol girondin, la problématique « inondation » concerne en majorité des zones prairiales de grande étendue : les Prés de Chevaliers, les Prés Saint-Laurent et les Grands Prés, qualifiés de prés humides du fait de la fréquence des inondations sur ces secteurs.

⇒ *Caractéristiques morphologiques et ouvrages de la vallée de la Saye*

Dans le département de la Gironde, le Lary est une rivière large et moyennement sinueuse aux abords prairiaux et forestiers, appréciée des pêcheurs. Avec des faciès lenticulaires prédominants (90%), le Lary s'avère relativement homogène d'amont en aval (en Gironde).

Sa dynamique d'érosion est globalement peu marquée, mais est accentuée localement par une ripisylve déséquilibrée, notamment à l'aval (Guîtres) où des phénomènes de sous-cavages importants ont été observés sur les berges.

Un des intérêts majeurs du Lary réside dans ses multiples annexes hydrauliques, à savoir bras et zones humides, constituant des milieux remarquables. Cependant, ces milieux sont en train de se fermer du fait du développement parfois excessif d'une végétation dense.

4 moulins sont recensés sur le Lary en Gironde, dont 3 sont abandonnés.

1.2.3. Contexte socio-économique

Bassin versant de la Saye

Usages de l'eau

Sur la rivière de la Saye, on recense divers usages de l'eau.

Les premiers font référence aux nombreuses activités de pêche de loisir, notamment sur les parties médianes et aval du bassin versant. Par ailleurs, de nombreuses bases de loisirs sont recensées sur ce bassin versant et plus particulièrement sur la rivière de la Saye, au niveau du Lac Vert à *Laruscade*, du lac de Belout à *Saint-Mariens*, des étangs du Pont de la Baraque à *Saint Yzan de Soudiac* ou encore celui de Charlot entre *Marcenais et Tizac de Lapouyade*.

Des pompages ponctuels sont également réalisés et destinés à l'agriculture et à l'abreuvement du bétail. On notera également un pompage par force motrice au niveau du moulin de Beaumont destiné à alimenter en eau la scierie.

Au total, 20 moulins sont recensés sur le linéaire de la Saye. D'amont en aval, il s'agit des moulins de Gourdet, d'Esconne, de Bernon, du pont de Cottet, du Petit Moulin, du Moulin Neuf, du Pont au Pin, de Cournau, de Vinet, de Charlot, Borgne, de Leynier, du Gât, de Borhle, de Grimard, de Caillon, les Grand et Petit moulins de Galgon, et finalement les moulins de Beaumont et de Caussaye. Ces moulins, habités ou à l'abandon, ne sont plus utilisés à l'heure actuelle comme aménagement à vocation industrielle ou artisanale (sauf le moulin de Beaumont).

Enfin, sont mentionnées très ponctuellement des activités de baignade, et ce malgré l'interdiction en vigueur.

Occupation des sols et contexte urbanistique

En termes d'occupation des sols et d'urbanisme, le bassin versant de la Saye distingue trois secteurs :

- A l'amont, les activités sylvicoles sont conséquentes ; de grandes exploitations forestières, en particulier des pinèdes, dominent ainsi le paysage découpé par de nombreux sentiers en terre.

Les seules zones urbaines recensées sur ce secteur s'apparentent à de petits hameaux. Bussac-Forêt constitue le seul village réel sur cette portion, abritant moins de 1 000 habitants. On trouve également un centre pénitentiaire et un terrain militaire au niveau de Bussac-Forêt, s'étalant sur près de 800 hectares.

- Dans la partie centrale se succèdent zones prairiales et boisements de feuillus principalement au cœur d'un paysage bocager relativement bien conservé. Quelques zones de viticulture sont également recensées.

L'urbanisation est davantage présente sur ce secteur, même si elle reste faible ; 17 villages sont cependant recensés, dont 11 de taille inférieure à 1 000 habitants et 6 de taille comprise entre 1 000 et 2 000 habitants. Des hameaux et fermes dispersés s'ajoutent à ces éléments urbains.

- A l'aval s'étendent des prairies permanentes ou temporaires, ainsi que des parcelles agricoles (maïsiculture en majorité), et ce dans un périmètre proche du cours d'eau.

Sur la vallée de la Saye, de manière plus générale, on trouve également des boisements et des surfaces viticoles d'envergure moyenne.

L'urbanisation reste moyenne, associant 8 communes dont principalement Galgon abritant plus de 2 000 habitants. Sur le linéaire, on recense également de nombreux hameaux de tailles diverses.

Activité économique et foyers de pollution

Sur le bassin de la Saye, l'agriculture constitue encore l'activité dominante concernant la totalité des communes :

- L'élevage est en effet très important, et concerne une grande surface du bassin versant. Ces systèmes extensifs sont essentiellement destinés à l'élevage bovin pour la filière viande en majorité mais également laitière dans une moindre mesure. Des activités d'élevage équin liées à l'ouverture de centres équestres sont aussi recensées sur ce site.

Une tendance à l'abandon se dessine néanmoins relativement à ces prairies qui tendent à évoluer en friches voire finalement en boisement.

- L'activité céréalière est davantage marquée sur la partie sud du bassin versant de la Saye. Celle-ci fait référence à la maïsiculture en grande majorité exercée sur des parcelles de grande taille.
- Les activités viticoles restent relativement nombreuses sur ce secteur au cœur des vignobles de Blaye. Fortement touchées a priori par les crises viticoles successives des années 80-90, les vignes ont diminuées mais représentent encore une surface importante sur le bassin de Saye.

Au nord de ce bassin, l'activité sylvicole est particulièrement importante au vu des immenses pinèdes qui couvrent ces secteurs. Elle se trouve associée à de nombreuses scieries.

Bassin versant du Lary

Usages de l'eau

Les usages de l'eau sur le bassin versant du Lary sont à relier aux activités de pêche de loisir et aux pompages ponctuels pour l'agriculture et le bétail. Aucun usage hydro-électrique n'est par ailleurs recensé.

Occupation des sols et contexte urbanistique

Sur les secteurs charentais et de Charente-Maritime, la vallée du Lary est couverte par les boisements mixtes de la Double, associant chênes et pins maritimes. Ces zones forestières alternent avec des

systèmes prairiaux et des parcelles agricoles (polyculture). Les vignes se retrouvent principalement sur les coteaux.

Sur le sol girondin, le contexte paysager y est semblable quoique fortement dominé par les prairies d'élevage extensif, à l'image des « Prés de Laurent », « Prés de Chevalier » et « Grands Prés ». Ces surfaces sont notamment caractérisées par leur sensibilité aux inondations. Certains secteurs à l'abandon tendent cependant à évoluer en friches voire en boisement à terme. Cette fermeture du milieu apparaît récurrente.

Des parcelles viticoles et céréalières sont également recensées, dans de faibles proportions en ce qui concerne la partie girondine.

Par ailleurs, le bassin du Lary est faiblement soumis aux perturbations urbaines. En effet, les zones d'habitats sont majoritairement regroupées autour de petits villages et hameaux. En termes de zones urbaines à proprement parler, on citera Bayas, Guîtres, Lagorce et Coutras ; la zone urbaine de cette dernière commune (plus conséquente) ne rentre pas dans le périmètre proche du cours d'eau, et même se développe hors du bassin versant du Lary.

Activité économique et foyers de pollution

L'activité économique sur ce bassin versant fait essentiellement référence à l'agriculture et tout particulièrement à l'élevage extensif en ce qui concerne le département de la Gironde. Ces parcelles agricoles occupent en effet une surface importante du bassin versant sur le sol girondin et sont majoritairement destinés à l'élevage bovin au profit de la filière viande, voire laitière dans des proportions nettement moindres.

Des parcelles d'élevage équin liées à l'ouverture de centres équestres sont recensées en plus de l'élevage bovin déjà fortement présent.

Les activités céréalières encore présentes sur les parties amont du bassin versant du Lary sont en revanche peu marquées en Gironde au vu de leurs présences très ponctuelles.

Dans la vallée du Lary, la sylviculture est moyennement représentée ; on recense toutefois de manière assez régulière des plantations artificielles de peupliers et de pins.

Par ailleurs, les activités économiques d'ordre industriel sont relativement faibles sur ce bassin versant, et ce tout particulièrement sur le département girondin où elles apparaissent négligeables.

1.2.4. Dynamique du territoire et sensibilisation à la gestion des cours d'eau

Sur le territoire du Syndicat, une dynamique « gestion globale et intégrée des cours d'eau » est apparue depuis la réalisation de l'étude globale des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary. Cette prise de conscience est encore naissante. En effet, le SIA de la Saye, du Galostre et du Lary a été créé il y a 30 ans. Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, le Syndicat avait pour objet « *l'aménagement du réseau hydrographique et l'assainissement des terres agricoles des communes concernées* » (Article 2 des statuts du Syndicat ; statuts qui seront révisés prochainement).

Ainsi, la sensibilisation des élus et des riverains à la nécessité de mettre en place une gestion coordonnée et cohérente des rivières est en train de se mettre en place avec l'application du programme pluriannuel de gestion du Syndicat.

1.2.5. Situation des masses d'eau selon l'état des lieux de la DCE et le projet de Programme de Mesures

Cf. Annexes

1.2.6. Synthèse des enjeux des cours d'eau présents sur le territoire

La Saye et le Lary sont des cours d'eau qui ont subis d'importantes modifications par le passé ; les nombreux curages, la forte densité des moulins (20 sur la Saye et 4 sur le Lary) ont fortement modifiés les caractéristiques morphologiques et hydrologiques de ces rivières. Par ailleurs, au vu de la présence des obstacles à la migration du poisson (seuils des moulins essentiellement), la continuité est elle aussi fortement perturbée.

L'objectif de la gestion menée est dans un premier temps de rétablir un équilibre morphologique. La gestion passera ensuite par une restauration des paramètres morphodynamiques de ces cours d'eau (restaurer à la fois un écoulement « naturel » de ces rivières mais également le transport solide). La continuité au niveau des migrations piscicoles devraient s'en trouver meilleure.

Concernant les pressions éventuelles autour de ces rivières (urbanisation, agriculture, industrie, etc.), nous pouvons constater grâce à l'état des lieux de la DCE situé en annexe que l'évolution de ces pressions reste stable, voir en baisse.

Ceci s'explique par un contexte agricole favorable à la préservation des rivières (élevage extensif et bois bordent plus de 80% des linéaires), mais aussi par une maîtrise de l'urbanisation passant par la mise en place de zones inondables au niveau des Plans Locaux d'Urbanisme de certaines communes, entraînant ainsi l'impossibilité de construire à proximité des rivières.

Par ailleurs, un problème récurrent sur les rivières reste une pollution chimique de l'eau au niveau des habitats individuels. La mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome s'avère indispensable afin de rétablir une bonne qualité des eaux.

2. Analyse détaillée de la problématique « piétinement du lit des cours d'eau »

2.1. Motivations du maître d'ouvrage pour prendre en compte cette problématique

La raison principale qui a poussé le Syndicat à prendre en compte cette problématique a été le constat effectué pendant la réalisation de l'étude des trois bassins versants.

En effet, lors du diagnostic, l'étude a révélé plusieurs points d'abreuvement direct dans les cours d'eau de la Saye et du Lary.

Le programme pluriannuel de gestion a donc pris en compte ces éléments afin de mener une gestion englobant cette problématique.

2.2. Identification du type d'enjeu(x)

La problématique « piétinement du lit par les bovins » entraîne deux enjeux principaux sur les bassins versants de la Saye et du Lary :

→ *L'enjeu « milieu » :*

D'un point de vue physique, les accès aux rivières pour les bovins dégradent largement les berges. En effet, les accès provoquent à la fois une interruption de la ripisylve ainsi qu'un piétinement et un tassement du sol qui dégradent fortement les berges.

Par ailleurs, le risque de dégradation d'habitats et la sensibilité de certaines espèces au colmatage sont également des enjeux présents compte-tenu de l'excès de matières organiques et de MES.

→ *L'enjeu « sensibilisation » :*

Cette entrée « piétinement du lit par le bétail » peut permettre une sensibilisation des agriculteurs sur une gestion globale de l'espace rivière. En effet, en abordant ce problème, il est envisageable de faire comprendre aux éleveurs l'impact indirect qu'ils peuvent avoir sur les cours d'eau, et ainsi, de recevoir une contrepartie de leur part. Par exemple, en échange de l'installation d'un système d'abreuvement, l'éleveur pourrait s'engager à clôturer toute sa parcelle afin d'interdire l'accès à la rivière de ses bêtes ; l'objectif étant de faire installer la clôture en retrait des berges afin que le syndicat puisse intervenir et gérer la ripisylve de manière plus cohérente et plus efficace.

2.3. Quantification du piétinement du lit par le bétail

Cf. fiche descriptive en annexes

Afin de réaliser un inventaire le plus exhaustif possible des zones de piétinement par le bétail, ce diagnostic s'est appuyé sur les zones recensées lors de l'étude globale des bassins versants de la Saye et du Lary ; certaines zones n'étant pas référencées lors cette étude ont tout de même fait l'objet d'une prospection pour ce diagnostic.

La réalisation d'une fiche diagnostic par site a donc été réalisée, reprenant un certain nombre de points nécessaires afin d'évaluer l'impact du piétinement.

Ainsi, grâce à la cartographie présentée en annexe de ce rapport, nous pouvons constater que seulement 12 points ont été recensés.

Ces derniers représentent des zones où des accès que nous qualifierons de « sauvages » sont présents pour permettre aux bêtes de s'abreuver.

Au total, 7 cours d'eau sont concernés : la Saye, le Haros, le Graviange, le Mérigot, le Davanon et la Moulinasse pour le bassin versant de la Saye et le Lary.

Ces accès « sauvages » ont été relevés car ils présentaient, dans un premier temps, une preuve de la dégradation engendrée par l'abreuvoir, à l'échelle parcellaire.

Ils ont ainsi fait l'objet, par la suite, d'une caractérisation plus poussée à l'aide des fiches descriptives abordées précédemment.

2.4. Bilan du diagnostic

A l'issu de cette phase d'inventaire sur le terrain, il ressort que les impacts du piétinement du lit par le bétail sont variés et différents selon les zones.

En effet, dans le cas présent, il est important de faire la différence entre la Saye et le Lary, qui sont deux cours d'eau principaux de dimensions relativement importantes, et les autres cours d'eau, affluents de la Saye en majorité, qui correspondent à de petits ruisseaux et où l'impact du piétinement à proprement parlé sera bien plus préjudiciable.

La Saye et le Lary sont deux cours d'eau permanents maintenant tout au long de l'année un débit minimum suffisant afin d'assurer une capacité de dilution importante. Comme nous pouvons le constater grâce à la cartographie des points recensés sur la Saye et le Lary, l'impact d'un point de vue « chimique » de l'eau (pollution organique, MES, etc.) reste très limité ; les point d'abreuvement direct dans les rivières restant peu importants et très ponctuels (≈ 3 sur les 10 kms du Lary et seulement 3 points recensés sur l'ensemble du linéaire de la Saye).

Au contraire, l'impact physique est plus négatif. En effet, au niveau de chaque point d'abreuvement, berge et ripisylve sont largement dégradées.

En effet, le piétinement des berges associé à l'absence totale de végétation entraînent une dégradation de l'état physique des berges.

Par ailleurs, le corridor écologique constitué par la ripisylve est également interrompu.



Photo 1 - Descente Bovins _ le Lary

Concernant les affluents, cours d'eau de plus petites proportions, l'impact du piétinement est beaucoup plus problématique. En effet, dans certains cas, le piétinement peut occasionner le comblement du lit.



Photo 2 - Piétinement Bovins _ Le Haros

Il apparaît également évident que ce phénomène participe de façon ponctuelle à la dégradation de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, et pour compléter ce diagnostic, il est important de souligner un problème engendré directement par l'aménagement de ces descentes aux rivières (quelque soit les dimensions des cours d'eau).

En effet, afin que le bétail ne divague pas dans la rivière, et surtout afin qu'il ne s'échappe pas sur les parcelles voisines en traversant le lit ou en longeant les berges, les éleveurs mettent en place, dans 50 % des cas, des clôtures en travers du lit (6 points sur les 12 recensés).

Ceci provoque d'importants dérangements, notamment en période de crues, lors du transport de bois mort ou autres déchets. Ces clôtures se retrouvent à l'origine de la formation d'importants embâcles.



Photo 4 - Clôture _ Le Graviange



Photo 3 - Clôture _ La Saye

Associé à cela, le bétail ayant un accès direct sur la ripisylve, cette dernière s'en trouve fortement dégradée : écrasement des jeunes sujets, abrutissement des rejets, etc.

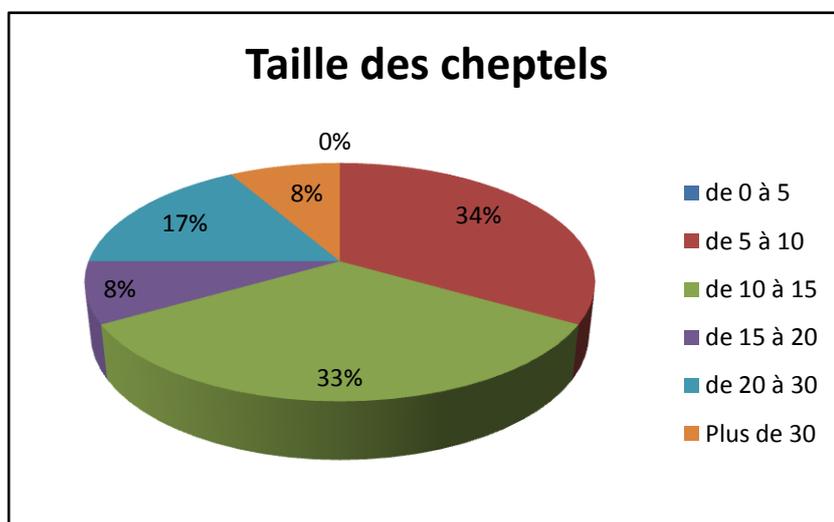
Ainsi, pour résumer, les deux enjeux principaux qui justifieraient de la mise en place d'abreuvoirs sont :

- la remise en état de la berge et la restauration de la ripisylve
- l'enlèvement de toutes les clôtures présentes dans le lit des cours d'eau.

La mise en place de ces abreuvoirs permettrait d'avoir un levier d'action sur l'éleveur en lui demandant, en contrepartie, de clôturer l'ensemble de sa parcelle.

Le Syndicat pourrait ainsi pouvoir, dans un premier temps restaurer la berge dégradée et la ripisylve, en vue d'assurer à plus long terme, l'entretien régulier de cette dernière.

Cependant, et comme nous pouvons le constater grâce à la carte, les dégâts engendrés par les points d'abreuvements restent très limités. En effet, les cheptels en présence sur le territoire restent relativement faibles ; la majorité des élevages ne dépassent pas une vingtaine de bêtes, et le nombre de points d'abreuvements déjà présents reste très faible en rapport aux linéaires des cours d'eau.



Graphique 1

A l'issu de ce diagnostic, nous nous sommes donc interrogé sur l'opportunité pour le syndicat d'intervenir sur des aménagements d'abreuvoirs.

Il est évident, que compte-tenu du faible impact engendré par les systèmes déjà existants, la notion d'intérêt général pour le cours d'eau ne rentre pas en considération ; la mise en place d'un abreuvoir type descente aménagée ou pompe à pâture aurait un impact positif sur la rivière uniquement à une échelle parcellaire, puisque la rivière retrouve son équilibre rapidement après ces points.

Par ailleurs, et après discussion avec les éleveurs concernés par la mise en place de ce type d'aménagement, nous nous sommes rendu compte que le niveau d'adhésion à ce type de projet restait très limité.

En effet, les éleveurs ayant déjà un système qui fonctionne et qui ne perturbe pas la rivière dans des mesures importantes trouvent inutile de vouloir dépenser de l'argent pour aménager quelque chose qui fonctionne déjà (descentes aménagées).

3. Conclusion

Pendant l'été 2007, le SIA de la Saye, du Galostre et du Lary a approuvé un programme de gestion des cours d'eau du syndicat pour une durée de cinq ans.

Ce programme, se basant sur une étude des trois bassins versants girondins, abordait la problématique des points d'abreuvements du bétail.

En effet, plusieurs points avaient été recensés pour lesquels était préconisé une mise en place d'abreuvoir adapté au contexte local (descente aménagée ou pompe à pâture).

Début 2008, le syndicat a lancé une étude, en partenariat avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil général de la Gironde, cherchant à légitimer l'intervention du syndicat dans ce domaine.

Suite aux résultats de ce travail présentés dans ce rapport, nous avons pu nous rendre compte que le contexte local ne justifiait pas une intervention du syndicat.

En effet, les bassins versants de la Saye et du Lary, situé à l'aval du bassin Adour-Garonne, présente une activité agricole largement dominante mais très « traditionnelle » en ce qui concerne l'élevage.

En effet, malgré une forte présence de prairies permanentes, l'activité d'élevage, en grande perte de vitesse, reste très extensive, constituée de faibles cheptels.

Les impacts résultant de ces activités restent donc très limités compte-tenu des chevelus présents sur les bassins versants de la Saye et du Lary (180 kms pour la Saye et 23.5 kms pour le Lary).

Ainsi, à l'issu de cette étude, il est important de retenir qu'une intervention au niveau des systèmes d'abreuvement, pour les bassins versants de la Saye et du Lary, n'aurait une répercussion positive pour les cours d'eau qu'à très petite échelle (parcelle).

La notion d'intérêt général pour les rivières n'est donc pas présente et c'est pour cette raison que plutôt que de mettre en place des systèmes relativement couteux pour la collectivité et utiles uniquement à l'éleveur, le syndicat optera pour une sensibilisation des éleveurs.

4. Annexes

4.1. Etat des lieux DCE

Qualité Bio	Conditions Morpho	Regime Hydro	Continuité	Qualité Hydromorpho	Qualité Chimique	Pression Agri	Evol Pression Agri	Pression Dom	Evol Pression Dom	Pression Ind	Evol Pression Ind	Pression Morpho	Evol Pression Morpho	RNABE Eco	RNABE Chimique	RNABE
-------------	-------------------	--------------	------------	---------------------	------------------	---------------	--------------------	--------------	-------------------	--------------	-------------------	-----------------	----------------------	-----------	----------------	-------

Saye	Mauvaise	Moyenne	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Faible	Stabilité	Moyenne	Baisse	Forte	Baisse	Moyenne	Stabilité	Rnabe	Bon état	Rnabe
Lary	Mauvaise	Moyenne	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Moyenne	Stabilité	Moyenne	Baisse	Moyenne	Baisse	Moyenne	Stabilité	Rnabe	Bon état	Rnabe

4.2. PDM Lary

CodePDM	Mesure	NomCategorie	SousCategorie
Conn-1-01	Développer les dispositifs de suivi de la qualité des eaux (nouvelles stations de mesure de la qualité, enrichissement des stations existantes par mesure de nouveaux paramètres...) : développement du réseau de mesures préconisé par la DCE et de nouveaux rés	Connaissance	Connaissance des milieux (aspects contrôle qualité)
Conn-2-05	Améliorer la connaissance des zones humides (inventaires, atlas, cartographie...)	Connaissance	Connaissance des milieux (aspects fonctionnement)
Conn-3-02	Améliorer la connaissance des usages générateurs de pollution (industrie, agriculture, urbanisation...) : approche par bassin versant	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-3-07	Améliorer la connaissance des performances des réseaux d'assainissement	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-3-08	Améliorer la connaissance des zones de pêche amateur ou professionnelle (caractérisation, évaluation de l'impact des prélèvements, contrôle du braconnage...)	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-3-09	Caractériser les zones de loisirs nautiques (sites de baignade, zones de navigation de plaisance...) : situation géographique, qualité de l'eau, impact des activités...	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-9-01	Structurer les échanges entre le domaine de la recherche fondamentale et la recherche appliquée	Connaissance	Autres connaissance
Conn-9-03	Poursuivre et développer les moyens de recherche appliquée	Connaissance	Autres connaissance
Diff-1-02	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'élevage (y compris transfert de phosphore par érosion)	Rejets diffus	Elevage
Diff-2-01	Animer et mettre en œuvre les programmes agricoles "pollutions diffuses" (approche par bassin versant pour protéger les usages sensibles : AEP, baignade, conchyliculture...)	Rejets diffus	Nitrates agricoles
Fonc-2-01	Mettre en place un DOCOB sur les sites Natura 2000 et réaliser les actions qui y sont répertoriées	Modification des fonctionnalités	Habitats (zones humides)
Fonc-2-02	Entretien, préserver et restaurer les zones humides (têtes de bassins et fonds de vallons, abords des cours d'eau et plans d'eau, marais...) : - Mener des travaux d'entretien et de restauration (curage des canaux dans les marais, enherbement des fonds de v	Modification des fonctionnalités	Habitats (zones humides)

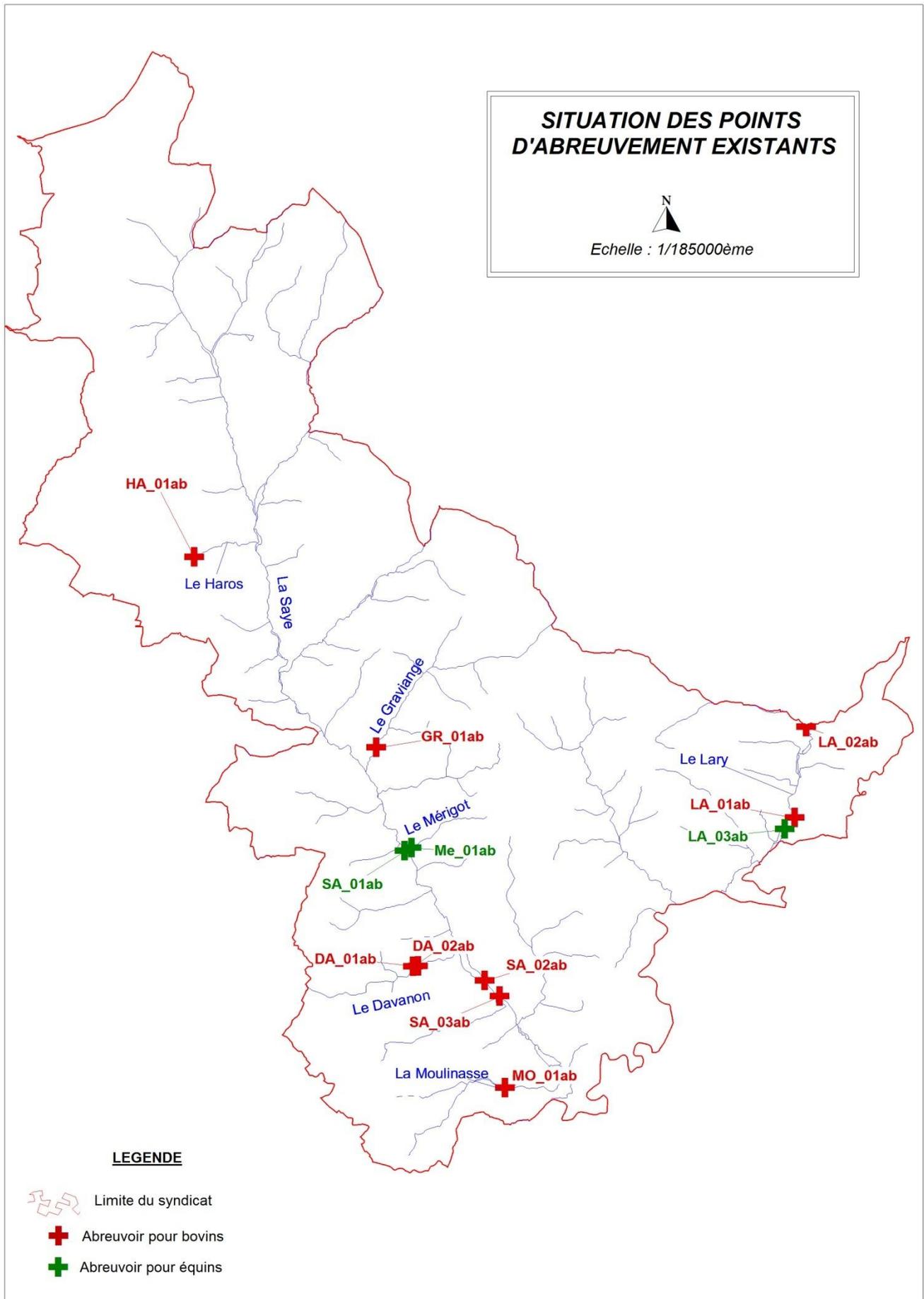
Fonc-3-04	Traiter les problématiques "migrations piscicoles" et "transport solide" par aménagement ou effacement des ouvrages	Modification des fonctionnalités	Morpho-dynamique fluviale
Fonc-3-09	Elaborer des guides techniques d'intervention sur les milieux	Modification des fonctionnalités	Morpho-dynamique fluviale
Fonc-4-01	Adapter les prélèvements piscicoles aux ressources disponibles (sensibilisation, lutte contre le braconnage, limitation des prélèvements...)	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole
Fonc-4-02	Soutenir les effectifs de poissons migrateurs (gestion des prélèvements, sensibilisation des pêcheurs, restauration des habitats...)	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole
Fonc-4-03	Décliner les plans de gestion des poissons migrateurs des COGEPOMI en programmes opérationnels par sous-bassin ou par espèce	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole
Fonc-9-03	Etablir la liste des cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement dans chaque département et au plus tard le 01/01/2014	Modification des fonctionnalités	Autres modification des fonctionnalités
Gouv-1-03	Favoriser le développement de structures d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Gouvernance	Organisation des acteurs
Gouv-2-01	Développer les outils de gestion intégrée	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-04	Mettre en place des outils d'incitation financière modulés selon les enjeux environnementaux	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-08	Améliorer le déroulement des procédures administratives	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-10	Favoriser l'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées ou pluviales	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-14	Mettre en œuvre les plans de gestion des étiages validés	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-3-06	Présenter chaque année au Comité de Bassin le bilan de l'action de la police de l'eau sur le Bassin	Gouvernance	Evaluation des politiques publiques
Inon-1-01	Elaborer un schéma de prévention des crues et des inondations	Inondations	Inondations
Inon-1-02	Mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations	Inondations	Inondations
Inon-1-03	Réduire la vulnérabilité et les aléas	Inondations	Inondations
Inon-1-04	Développer les aménagements de ralentissement dynamiques	Inondations	Inondations
Ponc-1-05	Etablir pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-1-06	Installer des réservoirs de stockage des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps pluie	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-1-08	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'assainissement collectif (y compris transfert de phosphore)	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-1-09	Mettre en œuvre des mesures permettant de limiter la prolifération des cyanobactéries	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-2-02	Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux rejets, dans les réseaux de collecte, de produits "domestiques" toxiques et promouvoir l'utilisation de produits écolabellisés	Pollutions ponctuelles	Assainissement non collectif
Ponc-2-05	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'assainissement non collectif (y compris transfert de phosphore)	Pollutions ponctuelles	Assainissement non collectif
Ponc-3-01	Améliorer l'assainissement des industries	Pollutions ponctuelles	Industries, artisanat
Prel-2-01	Adapter les prélèvements aux ressources disponibles (mise en œuvre des PGE, du volet quantitatif des SAGE existant...)	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements
Prel-2-02	Diminuer les prélèvements d'eau (sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviales ou d'eau de STEP, réflexion sur l'usage de l'eau potable pour l'abreuvement du bétail...)	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements

4.3. PDM Saye

CodePDM	Mesure	NomCategorie	SousCategorie
Conn-1-01	Développer les dispositifs de suivi de la qualité des eaux (nouvelles stations de mesure de la qualité, enrichissement des stations existantes par mesure de nouveaux paramètres...) : développement du réseau de mesures préconisé par la DCE et de nouveaux rés	Connaissance	Connaissance des milieux (aspects contrôle qualité)
Conn-2-05	Améliorer la connaissance des zones humides (inventaires, atlas, cartographie...)	Connaissance	Connaissance des milieux (aspects fonctionnement)
Conn-3-02	Améliorer la connaissance des usages générateurs de pollution (industrie, agriculture, urbanisation...) : approche par bassin versant	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-3-07	Améliorer la connaissance des performances des réseaux d'assainissement	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-3-08	Améliorer la connaissance des zones de pêche amateur ou professionnelle (caractérisation, évaluation de l'impact des prélèvements, contrôle du braconnage...)	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-3-09	Caractériser les zones de loisirs nautiques (sites de baignade, zones de navigation de plaisance...) : situation géographique, qualité de l'eau, impact des activités...	Connaissance	Connaissance des usages
Conn-9-01	Structurer les échanges entre le domaine de la recherche fondamentale et la recherche appliquée	Connaissance	Autres connaissance
Conn-9-03	Poursuivre et développer les moyens de recherche appliquée	Connaissance	Autres connaissance
Diff-1-02	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'élevage (y compris transfert de phosphore par érosion)	Rejets diffus	Elevage
Diff-2-01	Animer et mettre en œuvre les programmes agricoles "pollutions diffuses" (approche par bassin versant pour protéger les usages sensibles : AEP, baignade, conchyliculture...)	Rejets diffus	Nitrates agricoles
Diff-3-01	Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires	Rejets diffus	Phytosanitaires agricoles
Fonc-2-01	Mettre en place un DOCOB sur les sites Natura 2000 et réaliser les actions qui y sont répertoriées	Modification des fonctionnalités	Habitats (zones humides)
Fonc-2-02	Entretien, préserver et restaurer les zones humides (têtes de bassins et fonds de vallons, abords des cours d'eau et plans d'eau, marais...) : - Mener des travaux d'entretien et de restauration (curage des canaux dans les marais, enherbement des fonds de v	Modification des fonctionnalités	Habitats (zones humides)
Fonc-3-09	Elaborer des guides techniques d'intervention sur les milieux	Modification des fonctionnalités	Morpho-dynamique fluviale
Fonc-4-01	Adapter les prélèvements piscicoles aux ressources disponibles (sensibilisation, lutte contre le braconnage, limitation des prélèvements...)	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole
Fonc-4-02	Soutenir les effectifs de poissons migrateurs (gestion des prélèvements, sensibilisation des pêcheurs, restauration des habitats...)	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole
Fonc-4-03	Décliner les plans de gestion des poissons migrateurs des COGEPOMI en programmes opérationnels par sous-bassin ou par espèce	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole
Fonc-9-03	Etablir la liste des cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement dans chaque département et au plus tard le 01/01/2014	Modification des fonctionnalités	Autres modification des fonctionnalités
Gouv-1-03	Favoriser le développement de structures d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Gouvernance	Organisation des acteurs

Gouv-2-01	Développer les outils de gestion intégrée	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-04	Mettre en place des outils d'incitation financière modulés selon les enjeux environnementaux	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-08	Améliorer le déroulement des procédures administratives	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-10	Favoriser l'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées ou pluviales	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-2-14	Mettre en œuvre les plans de gestion des étiages validés	Gouvernance	Organisation des politiques publiques
Gouv-3-06	Présenter chaque année au Comité de Bassin le bilan de l'action de la police de l'eau sur le Bassin	Gouvernance	Evaluation des politiques publiques
Inon-1-01	Elaborer un schéma de prévention des crues et des inondations	Inondations	Inondations
Inon-1-02	Mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations	Inondations	Inondations
Inon-1-03	Réduire la vulnérabilité et les aléas	Inondations	Inondations
Inon-1-04	Développer les aménagements de ralentissement dynamiques	Inondations	Inondations
Ponc-1-05	Etablir pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-1-06	Installer des réservoirs de stockage des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps pluie	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-1-08	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'assainissement collectif (y compris transfert de phosphore)	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-1-09	Mettre en œuvre des mesures permettant de limiter la prolifération des cyanobactéries	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif
Ponc-2-02	Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux rejets, dans les réseaux de collecte, de produits "domestiques" toxiques et promouvoir l'utilisation de produits écolabellisés	Pollutions ponctuelles	Assainissement non collectif
Ponc-2-05	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'assainissement non collectif (y compris transfert de phosphore)	Pollutions ponctuelles	Assainissement non collectif
Ponc-3-01	Améliorer l'assainissement des industries	Pollutions ponctuelles	Industries, artisanat
Prel-2-01	Adapter les prélèvements aux ressources disponibles (mise en œuvre des PGE, du volet quantitatif des SAGE existant...)	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements
Prel-2-02	Diminuer les prélèvements d'eau (sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviales ou d'eau de STEP, réflexion sur l'usage de l'eau potable pour l'abreuvement du bétail...)	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements

4.4 Cartographie des points d'abreuvements sur les BV Saye et Lary



Référence	Rivière	Type_dégradation	Linéaire	Bétail	Cheptel	Communes	
MO_01ab	Moulinasse	Physique	Plusieurs petits linéaires	Bovin	de 10 à 15	GALGON	
DA_01ab	Davanon	Physique	5 ml	Bovin	de 10 à 15	PERISSAC	
GR_01ab	Graviange	Physique et biologique	20 ml	Bovin	de 10 à 15	TIZAC-DE-LAPOUYADE	
SA_02ab	Saye	Physique	5 ml	Bovin	de 15 à 20	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	
SA_01ab	Saye	Physique	15 ml	Equin	de 5 à 10	PERISSAC	
HA_01ab	Haros	Physique	150 ml	Bovin	de 20 à 30	SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	SAINT-MARIENS
DA_02ab	Davanon	Physique	10 ml	Bovin	de 10 à 15	PERISSAC	
SA_03ab	Saye	Physique	10 ml	Bovin	plus de 30	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	
LA_01ab	Lary	Physique	15 ml	Bovin	de 5 à 10	LAGORCE	
LA_02ab	Lary	Physique	5 ml	Bovin	de 20 à 30	LAGORCE	
LA_03ab	Lary	Physique	10 ml	Equin	de 5 à 10	LAGORCE	
Me_01ab	Merigot	Physique	0-5m	Equin	de 5 à 10	TIZAC-DE-LAPOUYADE	SAINT-CIERS D'ABZAC

4.4 Fiche descriptive des points d'abreuvement

DIAGNOSTIC PIETINEMENT DU LIT PAR LES BOVINS		
Rivière :	N° Tronçon :	Date :
Commune :	Lieu-dit :	Rive :
Identification du (des) type(s) d'enjeu(x)		
<i>Enjeu milieu : (dégradation habitats, espèces / colmatage, excès M.O., M.E.S.)</i>		
<i>Enjeu baignade :</i>		
<i>Enjeu AEP :</i>		
<i>Enjeu sensibilisation agriculteur :</i>		
Quantification du piétinement du lit par le bétail		
<i>Cartographie (1/25000è) :</i>	<i>Linéaire de berge impacté :</i>	
	<i>Linéaire de lit de cours d'eau impacté :</i>	
	<i>Linéaire de ripisylve impacté :</i>	
	<i>Période et fréquence d'utilisation des parcelles :</i>	
	<i>Niveau de colmatage avec comparaison amont :</i>	
<i>Commentaires :</i>		